



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
—
VILLE DE NIORT
—

Arrêté n° 2023-314

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTION
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL
à Madame Cathy GIRARDIN - Conseillère municipale

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-34-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation des Conseillers municipaux le 26 mai 2020 ;

Considérant qu'il convient de donner délégation à un Conseiller municipal pour qu'il exerce les fonctions d'Officier d'État Civil ;

Considérant la célébration du mariage qui aura lieu le :

Samedi 27 mai 2023

Entre Thérèse BARANDAGIYE

Et

Fernand VITALIS

ARRÊTE

Art. 1 – Madame Cathy GIRARDIN, Conseillère municipale, est déléguée sous ma responsabilité et en mes lieu et place, dans les fonctions d'Officier d'État Civil de la Ville de Niort, en vue de célébrer le mariage BARANDAGIYE/VITALIS qui aura lieu le samedi 27 mai 2023 à 15 heures 50 en Mairie de Niort.

Art. 2 – Mention de cette délégation sera faite partout où besoin sera.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet de Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 03/04/2023

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE